



RAPPORT ANNUEL

2024 – 2025



TABLE DES MATIÈRES

- 01 | Lettre du président
- 02 | Message de la PDG
- 04 | Suivi de votre investissement dans ANBL
- 06 | Plan stratégique
- 07 | Bilan de l'année 2024 - 2025
- 10 | Aperçu de l'amélioration des opérations
- 11 | Culture de haute performance
- 12 | Canaux de vente
- 13 | Prix des tableaux de bord des magasins
- 14 | Faits saillants sur les produits
- 15 | Pleins feux sur les producteurs locaux
- 16 | Liste des producteurs locaux
- 18 | Responsabilité sociale d'entreprise
- 20 | Gouvernance
- 22 | Emplacement des magasins
- 24 | Ventes par emplacement
- 26 | Rapport de la direction et du vérificateur
- 30 | États financiers

170 Wilsey Road, PO Box 20787
Fredericton, NB E3B 5B8
anbl.com

ISSN 978-1-4605-4084-8
ISNB ANBL version pdf en ligne français 978-1-4605-4356-6



LETTRE DU PRÉSIDENT

L'honorable Luke Randall
Ministre responsable d'ANBL
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, N.-B.

Monsieur le Ministre,

En tant que nouveau président du conseil d'administration et conformément à la *Loi sur la réglementation des alcools du Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, j'ai le grand plaisir de vous remettre le rapport annuel 2023-2024 d'Alcool NB Liquor (ANBL). Le conseil d'administration est responsable de l'atteinte des buts et des objectifs décrits dans ce rapport; et il est très fier de cette responsabilité.

Pendant l'année en question et les cinq années précédentes, John Correia a occupé le poste de président à ANBL de façon louable. Moi-même et le conseil d'administration, nous souhaitons reconnaître le dévouement remarquable de John envers ANBL et nous lui souhaitons nos meilleurs vœux.

Au cours de la dernière année, ANBL a encore une fois réalisé des résultats financiers remarquables. Ses ventes se sont élevées à 544,3 millions de dollars et son revenu net a atteint 191,5 millions de dollars.

En plus du succès financier de l'organisme, ANBL a été reconnu comme étant l'un des meilleurs employeurs du Canada atlantiques, un témoignage de sa culture qui offre un milieu de travail accueillant et inclusif où sont cultivés le mieux-être et l'épanouissement professionnel. En 2025, ANBL a également figuré parmi les quatre finalistes aux Prix des avantages sociaux avec Benefits Canada, qui reconnaît les employeurs canadiens qui appuient le mieux-être physique, mental et financier de ses employés.

Au nom du conseil d'administration, j'espère que vous vous joindrez à moi afin de féliciter l'équipe d'ANBL pour ses résultats records et son excellent service à la clientèle !

Respectueusement soumis,

L. Paul Elliott, K.C.

Président du conseil d'administration



CONSEIL D'ADMINISTRATION

*en date du 30 mars 2025

John Correia, président

Cédric Laverdure, directeur

Joanne Bérubé Gagné, directrice

Kathryn Craig, directrice

Paul Elliott, directeur

Kevin Berry, directeur

Bruce Wood, directeur

Lori Stickles, présidente et directrice générale

Andrea Dewitt, secrétaire



MESSAGE DE LA PDG

Pendant trois années consécutives, ANBL a atteint des résultats de ventes remarquables tout en continuant de centrer ses efforts sur l'expérience client, l'impact communautaire et l'excellence opérationnelle.

En 2024-2025, ANBL a atteint un chiffre de ventes de 544,3 millions de dollars, et nous avons redonné 195,1 millions de dollars au Nouveau-Brunswick pour aider à financer les écoles, les hôpitaux, les routes et d'autres programmes et initiatives importantes au sein de nos communautés à travers le Nouveau-Brunswick. Compte tenu de toutes les perturbations que nous avons connues cette année, cette réalisation incroyable est réellement remarquable.

Trois forces externes - le congé de taxe fédéral, le cyberincident et la réponse face aux tarifs américains - ont eu un impact sur ANBL en 2024-2025. Chacun de ces événements a exigé un revirement rapide et un grand effort collaboratif à travers l'organisme. Je suis extrêmement fière de la façon dont notre équipe a rapidement joint ses forces avec tant de flexibilité afin de répondre à ces événements inattendus, et ce tout en minimisant la perturbation de nos activités quotidiennes et celles de nos clients.

Tout au long de l'année 2024-2025, ANBL a continué de travailler au soutien du développement de l'industrie des boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick, centrant une partie de ses efforts sur les producteurs locaux du Nouveau-Brunswick. Nous avons commandité des festivals et des événements de calibre mondial dans l'industrie. Nous avons également élaboré un nouveau Guide du producteur local afin d'aider les producteurs locaux nouveaux et émergents à naviguer dans les nombreux processus et les exigences d'entreprise.

Notre projet de planification des ressources de l'entreprise (PRE) dans le cadre de notre transformation d'entreprise multiannuelle, le projet Galileo, s'est poursuivi en 2024-2025 et a entamé les étapes de la construction et de la mise à l'essai, qui sont en cours. Le projet Galileo permettra à ANBL d'acquérir de nouveaux outils et de nouvelles technologies, qui permettra à ANBL d'améliorer l'exactitude et la visibilité de notre inventaire et de lancer un commerce électronique, en plus de concentrer ses efforts sur la façon dont nous travaillons et interagissons avec nos partenaires fournisseurs, nos agents et nos clients.

La responsabilité sociale continue d'être une priorité à ANBL, et elle est démontrée à travers l'engagement communautaire, la promotion de la consommation responsable et la vente responsable. Les efforts d'ANBL en matière de sécurité alimentaire ont permis de recueillir 380 000 \$ en dons d'aliments et d'argent afin d'aider les Néo-Brunswickois dans le besoin au cours de l'année 2024-2025. Notre programme Rentrez en sécurité a fourni un accompagnement sécuritaire à la maison à plus de 26 000 clients à 22 festivals communautaires et de l'industrie - ce qui équivaut un participant sur quatre ! De plus, nous continuons de centrer nos efforts sur la vente responsable grâce à la formation et l'éducation des membres de l'équipe d'ANBL et de nos partenaires des canaux.

Aucune de ces réalisations ne serait possible sans le dévouement et le travail acharné de notre équipe. Nos équipes de la vente et de l'entrepôt, ainsi que notre équipe au Centre des activités de détail, méritent beaucoup de crédit pour tout ce qu'ils ont accompli cette année, et leur contribution continue à redonner aux Néo-Brunswickois en rehaussant leurs occasions de façon responsable.

Lori Stickles

Présidente et directrice générale



HAUTE DIRECTION

*en date du 30 mars 2025

Lori Stickles, présidente et directrice générale

Craig Clark, vice-président principal des personnes, des processus et des technologies

Jamie Leblanc, vice-président principal et directeur financier

Alan Sullivan, vice-président principal des canaux et de la chaîne d'approvisionnement

Lara Wood, vice-présidente principale de marketing, des catégories et des communications

Erin Fullerton, vice-présidente des ressources humaines

Mike Harty, vice-président des opérations

Paul Henderson, vice-président des projets spéciaux et des initiatives

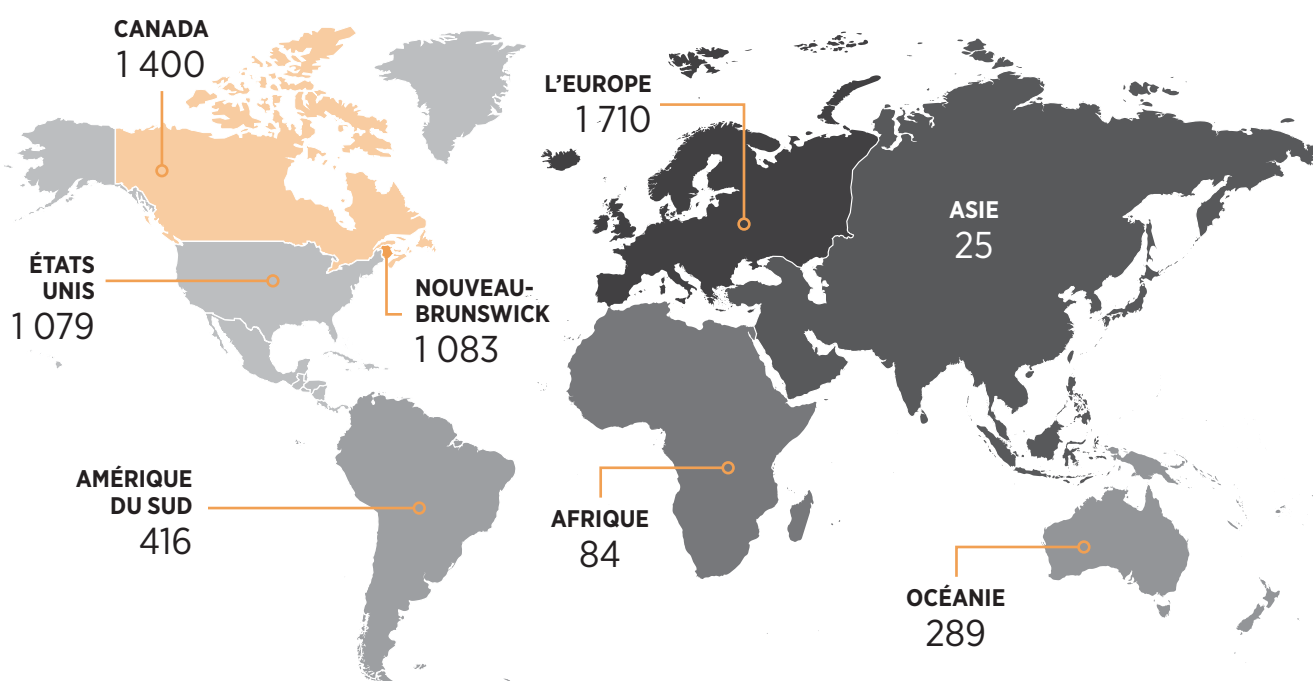


SUIVI DE VOS INVESTISSEMENTS

ANBL est responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick. En tant que société d'État provinciale, nous servons le public et la communauté des titulaires de permis par l'entremise d'un réseau de magasins de détail, de points de vente de franchises privées et d'épiceries.

VOICI QUELQUES-UNS DES CHIFFRES CLÉS QUI ILLUSTRONT CES RESPONSABILITÉS ET CES EFFORTS.

UGS PAR RÉGION



NOMBRE D'EMPLOIS



ENTREPÔT

29



CENTRE D'ACTIVITÉS DE DÉTAIL

203



MAGASINS D'ENTREPRISE

312

** Le nombre d'emplois correspond au nombre d'employés actifs et aux employés en congé en date du 30 mars 2025. Les employés occasionnels ne sont pas inclus dans ces totaux.*

VENTES À



40 MAGASINS D'ENTREPRISE DANS
29 COMMUNAUTÉS



MAGASINS DE FRANCHISE
91



ÉPICERIES
65



TRANSACTIONS PUBLIQUES
+7,3 MILLIONS



LICENCIÉS ACTIFS
+1 000



RETOUR AUX NÉO-BRUNSWICKOIS

100 % des profits d'ANBL sont retournés à la province
pour être utilisés à l'avantage des Néo-Brunswickois.
195,1 millions de dollars.

195,1 M\$

** Les paiements revenant à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.*



PLAN STRATÉGIQUE

L'exercice 2024-25 a été la première année d'application du nouveau plan stratégique triennal d'ANBL (2025-2027), qui a été développé en partenariat avec nos parties prenantes internes et externes. Au cours du processus, ANBL a clairement défini la raison d'être, la vision et les valeurs de notre entreprise de sorte à guider notre travail pendant les trois prochaines années.



RAISON D'ÊTRE

Redonner aux Néo-Brunswickois en leur offrant de façon responsable le meilleur pour toutes les occasions.



VISION

Offrir à nos amis et à nos voisins des expériences exceptionnelles dans toutes nos interactions.



VALEURS

Confiance-Intégrité-Célébration-
Compassion-Communauté

ANBL a identifié cinq domaines stratégiques à prioriser afin de guider notre travail tout au long de notre plan.

- Membres de l'équipe
- Finances
- Excellence opérationnelle
- Client
- Responsabilité

Chaque domaine comporte des objectifs spécifiques à atteindre au cours de la durée du plan. Pendant l'année 2024-25, les efforts ont été centrés sur les initiatives prioritaires suivantes :

- La sensibilisation à la cybersécurité et l'amélioration de notre protection à travers l'entreprise
- La mise en œuvre de notre projet de planification des ressources de l'entreprise
- La négociation d'une nouvelle entente collective
- Le lancement du programme de développement des compétences en leadership
- L'alignement des évaluations du rendement des employés (PAR) par rapport à notre stratégie

ANBL est enthousiaste et confiante que ce nouveau plan stratégique positionne l'entreprise de sorte à atteindre ses objectifs et à évoluer sa responsabilité d'entreprise, assurant ainsi les meilleurs résultats pour toutes nos parties prenantes.

BILAN DE L'EXERCICE

2024 – 2025

Les renseignements ci-dessous donnent un aperçu de la situation financière d'ANBL pour l'exercice clos le 30 mars 2025 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés d'ANBL et les renseignements fournis par voie de communiqués.

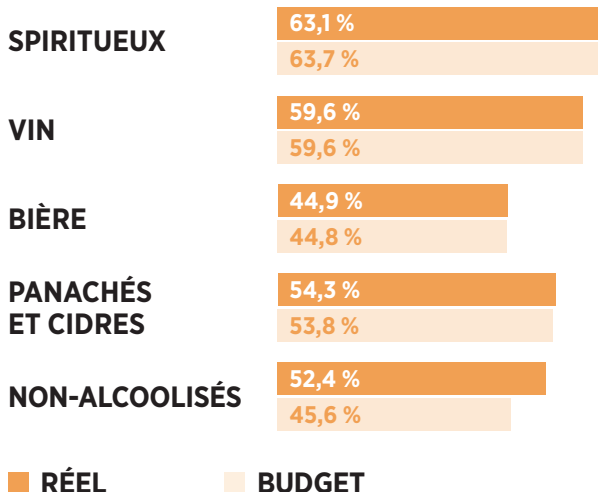
Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, ANBL suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. L'exercice terminé le 30 mars 2025 comptait 52 semaines.

ANBL est demeuré engagé à son objectif stratégique visant une hausse des profits et une réduction des coûts, et a généré un revenu net de 191,5 millions de dollars.

Les ventes totales ont dépassé les ventes de l'année précédente de 11,2 millions de dollars et ont atteint des niveaux records avec 544,3 millions de dollars. Avec un rendement fort à travers toutes les catégories, la plus grande hausse comparée à l'année dernière, de 8,2 %, a été réalisée dans la catégorie des panachés et des cidres grâce aux efforts déployés afin d'éliminer la nature saisonnière de cette catégorie en créant de nouvelles occasions. Bien que la circulation dans les magasins d'ANBL a connu une baisse comparée à l'année précédente, la transaction moyenne a augmenté de 0,76 \$ à 42,61 \$ comparé à l'année précédente.

Des chiffres de vente élevés se sont traduits en un pourcentage (%) de *profit brut* élevé, atteignant presque les objectifs à travers toutes les catégories.

PROFIT BRUT %



Les charges d'exploitations, bien qu'elles soient 6 % en dessous des prévisions budgétaires, ont connu une hausse de 17,0 % comparée à l'année dernière, suscitées par le coût des employés et les rajustements en fonction du coût de la vie et le projet de transformation d'entreprise d'ANBL. Le lancement du projet entraînera une augmentation incrémentielle des dépenses pour l'organisme pendant toute la durée du projet. La transformation permettra de moderniser son système vieillissant et pourra mieux appuyer notre approche du « bon produit », au « bon endroit », au « bon moment », afin de répondre aux attentes des clients à travers tous les canaux de vente.



MESURES DE RENDEMENT

2024 – 2025

Tout au long de l'exercice, ANBL a maintenu son engagement envers sa mission de gérer de manière responsable une société prospère pour les habitants du Nouveau-Brunswick. En se concentrant continuellement sur ses objectifs de hausse des recettes et de réduction des coûts, de concentration, d'harmonisation des priorités et de gouvernance et de responsabilité sociale d'entreprise, l'équipe d'ANBL est sur la bonne route ou a réussi à atteindre sept de ses mesures cibles annuelles. ANBL continuera de concentrer ses efforts sur l'amélioration de la productivité, tout en s'engageant à offrir des emplois stables et des salaires compétitifs dans un environnement qui investit dans les membres de son équipe, ses processus et sa technologie.

MEASURE	Résultats réels exercice 2024	Objectifs exercice 2025	Résultats réels exercice 2025
Nombre de semaines	52	52	52
Croissance des recettes et réductions des coûts			
Profit net (en millions de \$)	200,8 \$	178,8 \$	191,5 \$
Ventes totales (en millions de \$)	533,0 \$	531,3 \$	544,3 \$
Profit net (en % des ventes)	37,7 %	33,7 %	35,2 %
Charges d'exploitation (en % des ventes)	14,6 %	18,3 %	16,8 %
Coûts de la main-d'œuvre (en % des ventes)	8,6 %	9,1 %	9,2 %
Priorités, alignement et responsabilités			
Valeur moyenne des transactions	41,85 \$	41,60 \$	42,61 \$
Résultat du sondage sur l'engagement des employés	4,03/5	Inchangé ou supérieur à 2024	4,04/5
Responsabilité sociale d'entreprise et gouvernance			
Réalisation des jalons du cadre ou du programme dans les délais	Bonne progression	En	Bonne progression



REMISES AUX GOUVERNEMENTS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

REMISES AUX GOUVERNEMENTS

	2024 – 2025 (en milliers de \$)	2023 – 2024 (en milliers de \$)
<i>Province du Nouveau-Brunswick</i>		
*Paiement provenant du profit net	195 089 \$	203 846 \$
Fonds en fiducie pour l'environnement	-	3 472
Impôts fonciers	265	256
	195 354	207 754
<i>Gouvernement du Canada</i>		
Taxe de vente harmonisée	40 089	46 567
Droits d'accises et droits de douane	22 947	22 669
	69 236	69 845
	258 390 \$	276 810 \$

* Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du profit net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.



APERÇU DE L'AMÉLIORATION DES OPÉRATIONS

GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

Le travail sur la marque et le style d'ANBL s'est poursuivi en 2024-2025 avec la rénovation de trois magasins d'entreprise : Fredericton Nord (Devon), Shippagan et Sackville. La mise à jour de notre concept vise à offrir une expérience plus constante, moderne, pertinente et accueillante à nos clients. ANBL a aussi investi dans la maintenance et la modernisation des systèmes de réfrigération des chambres froides en magasin, et dans la maintenance de la structure du bâtiment du siège social (CAD) et de l'entrepôt. Avec de tels investissements capitaux, ANBL demeure actif dans le programme écoénergétique d'entreprise d'Énergie NB, une initiative appuyée financièrement par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le but de moderniser notre équipement pour des options plus écoénergétiques. ANBL continue également de participer au programme éconopointes d'Énergie NB.

LOI SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Au cours de l'exercice 2024-2025, ANBL a poursuivi son travail à l'appui de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé* et la *loi sur le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, sensibilisant l'industrie et assurant la transparence et l'amélioration des pratiques au sein de l'entreprise. ANBL continue de collaborer avec les compétences voisines sur les plans à suivre à l'avenir, et à soumettre un rapport public annuel sur les étapes prises pour prévenir l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Une copie du rapport se trouve sur le site Web d'ANBL.

ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE

ANBL continue de déployer des efforts afin de mieux comprendre ses stratégies actuelles et leur corrélation avec un cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG), examinant notre traitement de l'environnement et des personnes, et notre prise de décision. ANBL, dans le cadre de son travail exploratoire, a réalisé une évaluation de

l'importance relative pour mieux comprendre la portée du travail dans nos domaines de la vente au détail (boissons alcoolisées) et de la vente au détail générale (épicerie et vente mixte), à l'aide de données internes et externes.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET ENTREPÔT

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, la chaîne d'approvisionnement d'ANBL a réalisé des avancées considérables quant à son alignement sur la stratégie d'entreprise et les activités centrées sur les clients. Le département a adopté une approche axée sur le client dans toutes ses activités qui se base sur trois piliers :

Gestion de l'approvisionnement : Les défis qui se sont présentés cette année, comme le congé de taxe, le cyberévènement et la réponse aux tarifs américains, ont considérablement influé sur les prévisions en matière de gestion de l'approvisionnement. Malgré ces défis, l'équipe s'est adaptée au besoin de sorte à maintenir une position des stocks élevée pendant l'année, assurant amplement de disponibilité des produits pour les clients.

Entrepôt : Les efforts étant centrés autour de la ponctualité, les chargements ont été prêts pour le départ tôt le matin, permettant ainsi aux camions de réaliser leurs livraisons dans des délais raisonnables. Le taux de ramassage de l'entrepôt à la fin de l'exercice était en moyenne 137 caisses par personne par heure.

Transport : Le transport d'arrivée des produits est demeuré stable et constant et l'équipe a été en mesure d'éviter le surstockage tout en approvisionnant les canaux de façon adéquate. La livraison à temps aux franchisés et aux magasins d'entreprise a été améliorée grâce à notre partenariat avec un nouveau transporteur local. Grâce aux nouveaux indicateurs de rendement clé, qui sont centrés sur la prise de décision axée sur le client, les livraisons sont devenues plus fiables et ponctuelles pour les clients.

CULTURE DE HAUTE PERFORMANCE

100 MEILLEURS EMPLOYEURS

En mars 2025, ANBL a été nommé l'un des meilleurs employeurs du Canada atlantique, une reconnaissance qui souligne notre engagement envers une culture basée sur le soutien et l'équilibre dans le milieu de travail. Ce prix annuel célèbre les organismes qui encouragent leur industrie à offrir des milieux de travail exceptionnels. La reconnaissance d'ANBL témoigne de notre culture centrée sur les personnes et de nos efforts continus afin d'appuyer les membres de notre équipe et de contribuer positivement à la communauté.

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

À ANBL, reconnaître et célébrer les membres de notre équipe reflète l'une de nos valeurs essentielles : la célébration. En 2024-2025, cette réalisation a été accomplie grâce à plusieurs programmes importants, comme le programme des années de service, qui reconnaît les employés qui atteignent des anniversaires professionnels importants et honore leur dévouement et leur contribution de longue date. ANBL a également tenu sa première journée d'appréciation des employés, au cours de laquelle nous avons rassemblé l'équipe afin de les remercier pour leur dévouement et leur engagement envers ANBL. Un nouveau programme de reconnaissance entre paires est également une autre façon d'encourager les employés à reconnaître les efforts et l'impact de l'un et l'autre.

APPRENTISSAGE ET FORMATION

En 2024-2025, nous avons lancé le programme de développement des compétences d'ANBL, qui offre des possibilités de développement de leurs compétences à tous les membres de l'équipe. Le curriculum est basé sur les compétences en leadership d'ANBL élaborées par l'équipe de la direction.

Au cours de l'année 2024-2025, les membres de l'équipe de la vente au détail ont réalisé plus de 5000 heures de formation en ligne sur les compétences générales, la politique sur la langue de service d'ANBL et les pratiques

exemplaires de la vente responsable. Les membres de l'équipe de la vente au détail ont également reçu des instructions sur les techniques de désescalade verbale.

L'année dernière a également marqué le lancement d'un programme d'accueil et d'intégration renouvelé pour les membres de l'équipe de la vente et pour les membres de l'équipe du Centre des activités de détail. Les deux programmes comprennent une amélioration de la communication avec les nouveaux membres de l'équipe afin d'assurer qu'ils soient mis sur la voie du succès, en plus de fournir des ressources additionnelles aux gestionnaires qui pratiquent l'embauche. ANBL a tenu trimestriellement des sessions sur les connaissances d'entreprise pour tous les nouveaux membres de l'équipe.

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Le sondage sur l'engagement des employés d'ANBL a atteint un taux de participation de 84 %, dépassant la moyenne de 82 % de Gallup. En 2024-2025, l'index d'engagement était de 6:1, ce qui signifie qu'environ 6 membres de l'équipe sont engagés pour chaque membre de l'équipe qui ne l'est pas. Ces résultats indiquent une culture de travail en santé où la majorité des employés participent grandement à leur travail avec enthousiasme, et encourage le bon rendement, l'innovation et l'avancement de l'organisme. De plus, 79 % des employés considèrent leur environnement de travail comme étant d'excellent à bon, les résultats les plus élevés étant liés au développement et au progrès des employés.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2024-2025, ANBL a continué de renforcer le respect des mesures de sécurité et d'améliorer la sécurité à travers l'organisme. Une priorité a été l'index de santé et de sécurité, qui a servi d'outil afin d'évaluer l'efficacité de nos pratiques de sécurité. Nous avons connu une tendance montante élevée au cours de l'année, commençant à 55 % à la moitié de l'année et atteignant 82,1 % à la fin de l'exercice.

MIEUX-ÊTRE

Le programme de mieux-être d'ANBL continu de jouer un rôle important dans le soutien de la santé et du mieux-être de l'équipe. Grâce aux champions du mieux-être qui représentent tous les départements et les magasins à travers l'organisme, l'attention et l'engagement ont augmenté grâce aux initiatives de mieux-être mensuelles tout au long de l'année. De la santé physique et psychologique au mieux-être financier, ces initiatives sont conçues pour encourager la participation et créer un environnement positif où les membres de l'équipe sont informés et engagés, et où ils reçoivent le soutien nécessaire.



CANAUX DE VENTE

En 2024-2025, ANBL a revitalisé la formation et le poste du conseiller en produits de sorte à réaffirmer son engagement à la prestation d'une expérience à la clientèle exceptionnelle dans les magasins d'entreprise. Ces membres de l'équipe indispensables sont considérés comme des spécialistes de confiance qui offrent le plus haut niveau de service et d'expertise en matière de connaissances des produits afin d'aider les clients à explorer et découvrir les bons produits et rehausser leurs occasions.

Ce réinvestissement a commencé avec un programme de formation conçu pour améliorer à la fois la confiance et les compétences des conseillers en produits. Les conseillers en produits ont réalisé une formation sur les connaissances avancées en matière de produits, une formation sur la vente, et ils ont participé à des sessions immersives animées par des partenaires provenant de vineries, de brasseries, de distilleries et de fournisseurs locaux.

La revitalisation de ce rôle a rapidement eu un impact en motivant l'engagement des clients, en bâtissant des relations de confiance, et en contribuant à l'augmentation de l'engagement général de l'équipe. Les conseillers en produits sont reconnus comme des dirigeants sur le plancher de vente, et ils reflètent ce à quoi ressemble un service personnalisé et fiable dans les magasins d'ANBL.

Ces résultats s'alignent sur l'objectif plus grand d'ANBL de créer des liens significatifs avec ses clients et d'établir une différence entre l'expérience en magasin et celle dans les autres canaux.

PROJET GALILEO : PROJET DE TRANSFORMATION D'ENTREPRISE D'ANBL

ANBL a continué la progression de son projet de transformation d'entreprise pluriannuel nommé le projet Galileo, qui vise à intégrer un nouveau système de planification des ressources d'entreprise (PRE), à mettre à jour et à adapter l'organisme de sorte à mieux répondre et s'adapter aux tendances du marché, aux besoins des clients et aux avantages concurrentiels.

Le projet Galileo permettra de libérer le potentiel d'ANBL grâce au réglage, la simplification et l'automatisation des processus d'entreprise, en se basant sur les pratiques exemplaires, et l'amélioration de ses activités de sourcing, d'approvisionnement et de vente des boissons alcoolisées. Nous assurons ainsi que nous avons le « bon produit », au « bon endroit », au « bon moment » afin de répondre aux attentes de nos clients à travers le Nouveau-Brunswick.

Pendant l'exercice 2024 – 2025, ANBL et son partenaire d'intégration du système, Ernst & Young LLP, ont bâti la fonctionnalité du système du PTE afin d'aider à intégrer de toutes les fonctions essentielles de l'entreprise sur une seule plateforme centralisée (Microsoft Dynamics 365).

Le projet Galileo comprend plusieurs phases et se poursuivra jusqu'à l'exercice 2027.



PRIX DES TABLEAUX DE BORD DES MAGASINS

Décernés aux magasins d'entreprise de chaque bannière ayant obtenu les meilleurs résultats sur leurs tableaux de bord.

ANBL a continué de décerner ses prix des tableaux de bord des magasins au cours du dernier exercice. Ces acclamations célèbrent un rendement exceptionnel basé sur différents facteurs importants, notamment les indicateurs de rendement clé, les ventes, la valeur moyenne de la facture, la valeur ajoutée, les offres groupées et la vérification des pièces d'identité.

BANNIÈRE A

Or - Fredericton
Corbett Centre
Argent - Dieppe
- égalité -
Argent - Kennebecasis
Valley

BANNIÈRE B

Or - Oromocto
Argent - Fredericton Devon

BANNIÈRE C

Or - Boul. Dieppe
- égalité -
Or - Tracadie

BANNIÈRE D

Or - Saint-Andrews
- égalité -
Or - Bouctouche

PRIX PRESTIGE DES MAGASINS DE FRANCHISE

Le prix prestige reconnaissant un rendement remarquable dans le canal des magasins de franchises a été lancé en 2024-2025. Le rendement est évalué tout au long de l'année selon les indicateurs de rendement clés suivants :

- Croissance du magasin
- Croissance de la catégorie

- Respect de la vérification des pièces d'identité
- Exécution des présentoirs de franchise
- Précision de la vérification de la tarification
- Gestion des bris et des articles défectueux

WINNERS WERE:

TIER 1

Crossroads, Hanwell

TIER 2

Magasin chez Bernard, Leech



FAITS SAILLANTS SUR LES PRODUITS

En 2024-2025, la catégorie des spiritueux a connu une légère hausse des recettes par rapport à l'année dernière (0,7 %), qui est un résultat encourageant lorsqu'on le compare à la majorité des marchés canadiens. Cette croissance n'a toutefois pas été suffisamment grande pour atteindre l'objectif budgétaire établi au début de l'année. La hausse des recettes est principalement attribuable à la catégorie du whisky, avec une partie de la croissance pouvant être également attribuée à la catégorie de la tequila. Le volume a encore une fois connu une baisse comparativement à l'année précédente (-1,49 %), poursuivant la tendance nationale des trois dernières années. De nouvelles entrées sur le marché ont tiré profit des tendances des consommateurs envers les petits formats et les marques innovatrices. Cette croissance a équilibré le déclin dans d'autres domaines.

La catégorie de la bière a également connu une réduction de son volume, toutefois, le volume du Nouveau-Brunswick a devancé les tendances nationales tout au long de l'année, ce qui est une chose positive. La perte de volume dans la catégorie de la bière continue de se manifester dans la sous-catégorie des bières canadiennes traditionnelles, mais les catégories haut de gamme et importées ont connu une hausse de volume et du revenu pour la cinquième année consécutive, permettant à ANBL d'atteindre ses objectifs de revenu.

La catégorie des cidres et panachés a excédé ses objectifs de vente et de volume. Le Nouveau-Brunswick a évité les fluctuations régionales des ventes en demeurant à l'avant de la courbe tout au long de l'année. Les paquets de douze cannettes continuent d'entraîner des résultats positifs dans la catégorie, soutenue par les options de portions uniques. ANBL continue

de déployer des efforts afin de motiver l'intérêt du client grâce à un portefeuille robuste, en offrant une variété de paquets de différentes tailles et de produits à base de différents alcools et différentes saveurs, de sorte à demeurer pertinent et entraîner l'innovation dans cette catégorie.

En ventes par revenu, les vins ont terminé l'année avec des résultats stables. Le volume a devancé les tendances nationales et a terminé l'année légèrement au-dessus de l'objectif budgétaire. Des tendances intéressantes sont apparues avec une baisse des ventes dans la catégorie des vins rouges, accompagnée d'une croissance importante des ventes en matière de revenu dans la catégorie des vins blancs. Le volume a baissé dans les catégories du vin rosé et du vin mousseux. Les vins domestiques continuent de refléter la plus grande partie des ventes par revenu et volume, avec une croissance importante des vins de l'Italie et de la Nouvelle-Zélande.

La catégorie des produits non alcoolisés a connu d'excellents résultats au cours de sa première année en tant que catégorie indépendante. ANBL a élargi son assortiment, passant de trois UGS à 20, et a atteint des résultats excédant de loin nos prévisions pour la première année de cette catégorie, tant sur le plan du volume que du revenu. La catégorie des bières a maintenu la plus grande partie de la part pendant la première année, alors que le vin a établi une position plus solide dans le portefeuille. Des versions non alcoolisées de produits de marques populaires ont connu un bon rendement. Les panachés et les spiritueux ont de la place pour se développer, car ils étaient légèrement sous indexés par rapport aux tendances nationales.



PRODUCTEURS LOCAUX

ANBL conserve un portefeuille diversifié de produits locaux pour s'assurer de répondre aux besoins de ses clients. Les secteurs des produits artisanaux locaux ont continué de grandir au cours de la dernière année et ont accueilli de nombreux produits innovants sur le marché.

L'une des missions d'ANBL conformément à son mandat sous la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* est de « participer au développement du secteur des boissons alcooliques dans la province ». ANBL remplit ce devoir en offrant un soutien financier à l'industrie ainsi que des programmes de marketing et de promotions. Dans l'optique de contribuer au développement, ANBL a lancé sa première édition du Manuel des producteurs locaux, qui procure des

renseignements détaillés afin d'appuyer nos partenaires locaux qui exploitent une entreprise de boissons alcoolisées artisanales dans la province.

Afin d'accentuer son rôle et le soutien qu'elle offre à l'industrie locale, ANBL a cultivé un engagement régulier, une planification d'entreprise annuelle jointe, des visites commerciales régulières et différents groupes de travail externes. ANBL partage ainsi les pratiques exemplaires de l'industrie, collabore à de nouvelles occasions, identifie les tendances, et partage des stratégies de durabilité.

ANBL a ajouté une troisième ressource dévouée au sein de l'équipe des canaux (directeur du canal des producteurs locaux) qui mène des visites régulières aux emplacements afin d'assurer que les contrats et les ententes sont à jour, réaliser ses fonctions régulières de vérification, offrir de l'éducation, partager les résultats des visites des clients-mystères, et servir de ressources pour ceux qui ont des questions et des inquiétudes.



LISTE DES PRODUCTEURS LOCAUX

*En date du 30 mars 2025

Moosehead Breweries

Snowfox Vodka

Carroll's Bakery

Culinary Wines/Vins Culinaire

Big Fiddle Still

Distillerie NB Distillery

Black Galley Distilling

Blue Roof Distillers

Crooked River Distillery

Devil's Keep Distillery

Distillerie Fils Du Roy

East Coast Collective

The Cove by First Light Distillery

First Light Distillery

Gagetown Distilling & Cidery

Ole Foggy Moonshine

Pump House Brewery (Fill Station)

Sussex Craft Distillery

Three Dog Distilling

Trailway Brewing Company

Winegarden Estate

Molson Canada

13 Barrels Brewing

Mama's Pub

The Capital Complex

Cloud Convenience

Les Brasseurs d'la côte

Loyalist City Brewing Company

RustiCo Restaurant & Brewery

Tire Shack Brewing Co.

Microbrasserie Ateepic

Artisan Brewing Co.

Pump House Brewpubs Shediac

O'Creek Brewing

The Brew D'La Baie

Big Axe Alehouse and Grill

A.W.O.L. Brewery

Acadie-Broue

Bagtown Brewing Company

Big Axe Brewery

Big Tide Brewing Company

Bogey Free Brewhouse

Brasserie Rétro Brewing

Broue du Païen

Celtic Knot Brewing

Flying Boats Brewing Company & JALT
Beverage Company

Brasserie Chockpish

Cask and Kettle Brewing Company

Cavok Brewing Co

Twin Harbour Brewing

Cross Creek Brewing

Drifter Brew Co.

Foghorn Brewing Company

Four Rivers Brewing

Gahan House

Grand Falls Brewing / Brasserie
Grand-Sault

Graystone Brewing

Grimross Brewing

Half Cut Brewing Company

Hampton Brewing Co.



Happy Craft Brewing / Brasserie
Artisanale Happy

Heron Bay Brewing

Buddha Bear Cafe

Holy Bowlly

Holy Whale Brewing

Hop To It Brewing

Microbrasserie Houblon-Pêcheur

Les Brasseurs du Petit-Sault

Gridiron Brewing

Maybee Brewing Company

Microbrasserie NECTAR Microbrewery

New Maritime Beer Company

Picaroons General Store

The Roundhouse

Novum Boreas Microbrasserie

O.G. Ales

Pump House Brewpubs

Saint Andrews Brewing Company

Sussex Ale Works

Johnny Jacks Micro-Brewery

The 5 Kings Restaurant & Picaroons
Brewhouse

Tide & Boar Brewing

Tide & Boar Gastro Pub

Timber Ship Brewing

Tobique River Trading Co.

The Drome

Union House

Wasted Day Brewing

Long Bay Brewery

Richibucto River Wine Estates

Pioneer Estate Winery

Sunset Heights Meadery

Kingston Creek Cider

Belleisle Vineyards

ExlPure

Happy Knight Wines

Crow and Vine

Waterside Farms Cottage Winery

Big Sky Ventures

Domaine des petits fruits

Homestead Orchards

Vinerie DesFruits Winery

Magnetic Hill Winery & Farm Market

Nethercoat Estates

Red Rover Craft Cider

Verger Belliveau Orchard

Yip Cider

York County Cider

Moonshine Creek

Tragically Hopped Brewing

moreALEbrooster

Union Brewing

Tuddenham Farms

Mother Mushroom Farmstay

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

ANBL a élaboré une stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) afin de centrer les efforts de l'organisme et assurer la progression de cet aspect important de l'entreprise. L'objectif est de veiller à ce que chaque élément de la stratégie de la RSE contribue efficacement à l'amélioration du Nouveau-Brunswick à travers l'éducation, la sécurité, et le soutien financier des communautés du Nouveau-Brunswick. La stratégie de la RSE repose sur trois piliers : l'engagement communautaire, la consommation responsable et la vente responsable.

CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY STRATEGY

STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE



ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

À travers son engagement communautaire, ANBL souhaite devenir un champion de la sécurité alimentaire. La plus grande partie du soutien communautaire est axé sur la sécurité alimentaire comme moyen de réduction de la pauvreté. Le partenariat continu d'ANBL avec Food Depot Alimentaire permet à la société d'appuyer des organismes partenaires. Les aliments et les dons en argent recueillis dans les magasins sont redonnés aux communautés locales, ce qui représente un impact positif sur les dons et l'engagement de l'équipe. Le succès du pilier de l'engagement communautaire est mesuré en calculant la valeur totale en dollars des dons offerts par ANBL et ses clients. En 2024-2025, ANBL a enregistré une augmentation de 21 % du total des dons par rapport à l'année dernière.

RAPPORT SUR L'IMPACT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À ANBL

FAÇONS DONT ANBL OFFRE PLUS DE NOURRITURE À CEUX DANS LE BESOIN
FY2024-2025 : 1ER AVRIL 2024 - 31 MARS 2025



MESURE	T1	T2	T3	T4	TOTAL
NO DE DONS D'ALIMENTS	2 080	204	2 719	1 188	6 191
VALEUR DES DONS D'ALIMENTS	3 063 \$	\$387	3 264 \$	2 688 \$	10 132 \$
VALEUR DE DONS D'ARGENT	124 816 \$	\$84 839	76 530 \$	79 757 \$	365 942 \$
VALEUR TOTALE DES DONS DE BIENS ET D'ARGENT	128 679 \$	\$85 156	85 565 \$	82 375 \$	382 775 \$



VALEUR TOTALE DES
DONS PAR L'ÉQUIPE
ET LES CLIENTS D'ANBL

382 775 \$

RAPPORT SUR L'IMPACT DE RENTREZ EN SÉCURITÉ D'ANBL

RAMENER LES NÉO-BRUNSWICKOIS À LA MAISON EN TOUTE SÉCURITÉ DES ÉVÈNEMENTS COMMANDITÉS PAR ANBL
FY2024-2025 : 1ER AVRIL 2024 - 31 MARS 2025



MESURE	T1	T2	T3	T4	TOTAL
PARTICIPANTS À L'ÉVÈNEMENT	7 441	79 961	12 429	7 251	107 082
PARTICIPANTS DE RENTREZ EN SÉCURITÉ	1 752	16 530	4 474	3 643	26 399
POURCENTAGE DE PARTICIPANTS	24%	21%	36%	50%	25%
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET BENEVOLES	88,5	458	116	35	697
NOMBRE DE COMMUNAUTÉS	5	9	6	2	17



PARTICIPATION TOTALE AUX
ÉVÈNEMENTS COMMANDITÉS
PAR RENTREZ EN SÉCURITÉ D'ANBL

107,082

OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 24-25 : PARTICIPATION TOTALE DE 100 000+ PERSONNES / 17 000 PASSAGERS DE RENTREZ EN SÉCURITÉ

PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ANBL est engagé à exécuter des activités et des commandites qui aident à promouvoir la consommation responsable et l'engagement communautaire. Pendant l'exercice de 2024-2025, ANBL a commandité 22 événements à travers la province, faisant la promotion de la consommation responsable grâce au programme Rentrez en sécurité d'ANBL. Le programme offre un accompagnement gratuit des événements où de l'alcool est servi. Les représentants d'ANBL présents sur les lieux ont eu l'occasion d'interagir avec plus de 100 000 clients cette année, et les commentaires ont été extrêmement positifs.



CARTE DE POINTAGE POUR LA VENTE SÉCURITAIRE À ANBL

FAÇONS DONT ANBL ENCOURAGE LES PRATIQUES DE VENTE SÉCURITAIRES
FY2024-2025 : 1ER AVRIL 2024 - 31 MARS 2025



CLIENTS-MYSTÈRES	T1	T2	T3	T4
% DE RÉUSSITE DANS LES MAGASINS D'ENTREPRISE	90%	84.2%	94%	87.4%
% DE RÉUSSITE DANS LES MAGASINS FRANCHISÉS	81%	75.6%	77%	78.8%
% DE RÉUSSITE DANS LES ÉPICERIES	75.4%	68.3%	75%	74.4%
% DE PRODUCTEURS LOCAUX ONT RÉUSSI	-	37.7%	37.7%	38.3%
FORMATION				
% D'ACHÈVEMENT AU CAD	97%	95.6%	29.38%*	78%*
% D'ACHÈVEMENT DANS LES MAGASINS D'ENTREPRISE	95%	94.4%	28.07%*	90%*
% D'ACHÈVEMENT DANS LES MAGASINS FRANCHISÉS	87.4%	91.2%	-	88%
% DE PRODUCTEURS LOCAUX ONT TERMINÉ	-	80.4%	-	52%

* Les résultats reflètent le taux de réalisation du nouveau cours sur la Vente responsable de Smartert, et non le taux de réalisation de l'ancien cours pour le T1 et le T2.

** Les résultats ne sont pas disponibles, car le cours démarre seulement au T4.

VENTE RESPONSABLE

ANBL est engagé à la vente responsable, offrant les formations et les ressources nécessaires afin d'assurer des pratiques de vente sécuritaires. En équipant les membres de l'équipe d'ANBL et les partenaires des canaux avec les ressources nécessaires pour assurer des pratiques de vente responsables, ANBL assure que seules les personnes qui peuvent légalement acheter de l'alcool ont accès aux produits, et ce dans tous nos points de vente. Une formation sur la RSE est exigée pour tous les employés d'ANBL et tous les partenaires des canaux de vente, et elle fait partie de l'intégration de tous les nouveaux employés d'ANBL. En effectuant le suivi des résultats des visites des clients mystères, ANBL peut axer ses efforts où de l'aide et des formations additionnelles peuvent être requises.

GOUVERNANCE

LETTRE DE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La lettre de mandat du gouvernement du Nouveau-Brunswick continue d'être un élément clé de la gouvernance d'ANBL. Cette lettre est une indication formelle au conseil d'administration d'ANBL des attentes du gouvernement à son égard. ANBL est au cœur de la future plateforme économique du Nouveau-Brunswick et, par cette lettre, le gouvernement renforce sa relation solide et constructive avec le conseil d'administration et la direction d'ANBL.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Trois (3) plaintes relatives à la langue ont été reçues au cours de l'exercice 2024-2025 à ANBL. ANBL travaille avec les ministères et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme prévu à l'article 18 (1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la directrice générale doit rédiger un rapport sur toutes les divulgations de méfaits qui ont été signalées à un superviseur ou un agent de service du public désigné dont la directrice générale est responsable. Aucune plainte n'a été reçue pendant l'exercice 2024-2025 en vertu de la politique. Une inquiétude a été soumise sur le portail Clearview Connect, laquelle a été résolue.

LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Au cours de l'exercice 2023-2024, cinq (5) demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Cinq demandes ont reçu une réponse et ont été fermées au cours de l'exercice, incluant une demande reportée de l'exercice précédent. Trois demandes reçues en 2024-2025 demeurent en cours de traitement à la fin de l'exercice.

PROGRAMME DE BOURSE D'ÉTUDES ET DE BOURSE D'ENTRETIEN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le programme de bourse d'études et de bourse d'entretien du conseil d'administration est ouvert à tous les employés d'ANBL et les membres de leur famille. En 2024-2025, 10 bourses d'études et d'entretien ont été remises à des programmes d'éducation admissibles.

RAPPORT 2024-2025 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONSTATATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Comme il est indiqué dans sa lettre de mandat 2024-2025, ANBL est tenue de fournir une mise à jour sur l'état des recommandations du vérificateur général du Nouveau-Brunswick faites à la société au cours des cinq dernières années.

En juin 2022, le vérificateur général a publié son Volume I, Vérification du rendement, qui comprenait le chapitre 2 – Développement du secteur des boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick – Société des Alcools du Nouveau-Brunswick (Rapport du vérificateur général). L'objectif de la vérification était d'évaluer si ANBL gérait efficacement sa participation à l'industrie des boissons alcoolisées de la province, tout en fournissant des revenus financiers conformes à son mandat. La vérification a porté sur les exercices 2019, 2020 et 2021. Le rapport contenait dix-neuf (19) recommandations à l'intention d'ANBL, pour lesquelles une réponse et une date cible de mise en œuvre étaient fournies et publiées.

ANBL prend au sérieux son objectif, comme énoncé dans la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, de participer au développement du secteur des boissons alcooliques dans la province, et est en grande partie d'accord avec toutes les recommandations. Au moment de la publication du rapport, de nombreuses recommandations étaient déjà en cours de mise en œuvre (6) ou déjà mises en œuvre (6). Un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations est présenté ci-dessous, ventilé selon la date cible initiale fixée pour la mise en œuvre, et conformément à l'indication de la recommandation dans le rapport du vérificateur général.

Résumé des recommandations N° de référence dans le rapport du VG	Date prévue pour la mise en œuvre complète	État
Inefficacité de la planification et de l'engagement dans le cadre du développement de l'industrie des boissons alcoolisées de la province		
2.35 – Plan stratégique axé sur les résultats	2023-24	Mis en œuvre
2.44 – Plan de communication et d'engagement des producteurs locaux	2023-24	En cours <i>Retard</i>
2.51 – Définition et établissement d'objectifs financiers clairs	Mis en œuvre	Mis en œuvre
Faiblesse de la gestion du cycle de vie des produits		
2.59 – Documentation claire et maintien de la justification de la décision	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.65 – Partage de renseignements à jour à tous les fournisseurs	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.70 – Énumération des améliorations apportées aux processus	2022-23	Mis en œuvre
2.74 – Meilleure transparence	2022-23	Mis en œuvre
2.92 – Réalisation d'un examen exhaustif et d'une mise à jour de la stratégie de tarification et de la structure de majoration	2023-24	En cours <i>Retard</i>
2.109 – Amélioration des pratiques de tarification	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.116 – Examen et mise à jour annuelle de la politique de prix minimum de vente au détail	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.119 – Surveillance active des prix des boissons alcoolisées dans les magasins de franchise	2023-24	Mis en œuvre
2.132 – Amélioration du processus de retrait de la liste	2022-23	Mis en œuvre
2.141 – Documentation du processus utilisé pour fixer les seuils de vente à des fins de retrait de la liste	2023-24	Mis en œuvre
Enjeux relatifs à la conservation des données et des documents		
2.151 – Examen et mise à jour de Bev Hub et des applications de données sur les ventes	2022-23	Mis en œuvre
Autres sujets de préoccupation		
2.156 – Conservation de toutes les communications avec les fournisseurs à l'appui de la modification des prix apportée au cours du processus d'appel de prix	Mis en œuvre	Mis en œuvre
2.169 – Élaboration et mise en œuvre d'un plan visant à répondre à l'exigence législative de promouvoir la consommation responsable de boissons alcoolisées	2023-24	Mis en œuvre
2.170 – Examen par le conseil d'administration des résultats obtenus en matière de promotion de la consommation responsable de boissons alcoolisées	2022-23	Mis en œuvre
2.174 – Évaluation des risques pour s'assurer de la conformité des politiques de tarification aux accords commerciaux applicables	2022-23	Mis en œuvre
2.179 – Examen et mise à jour des statuts par le conseil d'administration afin de tenir compte des situations potentielles, perçues ou réelles pouvant augmenter le risque relatif à son indépendance vis-à-vis du gouvernement	2022-23	Mis en œuvre

ANBL a fait l'examen de toutes les recommandations sauf deux, qui ont été mis en œuvre à la fin de l'exercice 2024-2025. Des progrès ont été réalisés concernant la recommandation 2.44, et sa mise en œuvre complète demeure en cours de traitement, un sondage auprès des producteurs locaux étant prévu pour l'exercice 2025-2026. Au cours de son nouveau plan triennal, ANBL effectuera l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'établissement des prix, qui adressera la recommandation 2.92.

Toutes les recommandations mises en œuvre font l'objet d'un examen, à la fois en interne et par le bureau du vérificateur général, avant que ce dernier ne confirme officiellement leur mise en œuvre. Une mise à jour des progrès accomplis est communiquée chaque trimestre au conseil d'administration d'ANBL.

Aucune autre recommandation n'a été formulée à l'égard de la société au cours des cinq dernières années.

EMPLACEMENTS DES MAGASINS

LÉGENDE

● Entreprise ● Épicerie ● Franchise

- 1 Bathurst
- 2 Beresford
- 3 Bouctouche
- 4 Brookside Mall, Fredericton
- 5 Campbellton
- 6 Caraquet
- 7 Chatham
- 8 Corbett Centre, Fredericton
- 9 Dalhousie
- 10 Devon Park, Fredericton
- 11 Dieppe
- 12 Dieppe Boulevard
- 13 East Point, Saint John
- 14 Edmundston
- 15 Elmwood Drive, Moncton
- 16 Experience by ANBL
- 17 Fairville Boulevard, Saint John
- 18 Grand Falls
- 19 Hampton
- 20 Kennebecasis Valley
- 21 Moncton North
- 22 Mountain Road, Moncton
- 23 Neguac
- 24 Newcastle
- 25 Oromocto
- 26 Richibucto
- 27 Riverview
- 28 Sackville
- 29 Salisbury Depot
- 30 Shediac
- 31 Shippagan
- 32 Somerset
- 33 Saint-Andrews
- 34 Saint-Stephen
- 35 Sussex
- 36 Tracadie-Sheila
- 37 Vaughan Harvey Boulevard, Moncton
- 38 Wellington Row, Saint John
- 39 Woodstock
- 40 York Street, Fredericton
- 41 Atlantic Superstore Fredericton
- 42 Atlantic Superstore Moncton Trinity
- 43 Atlantic Superstore Saint John
- 44 Atlantic Superstore Atholville
- 45 Atlantic Superstore Bathurst
- 46 Atlantic Superstore Chatham
- 47 Atlantic Superstore Dieppe
- 48 Atlantic Superstore Edmundston
- 49 Atlantic Superstore Grand Falls
- 50 Atlantic Superstore Kennebecasis
- 51 Atlantic Superstore Millidgeville Saint John
- 52 Atlantic Superstore Moncton Main St
- 53 Atlantic Superstore Nashwaaksis
- 54 Atlantic Superstore Newcastle
- 55 Atlantic Superstore Oromocto
- 56 Atlantic Superstore Riverview
- 57 Atlantic Superstore Saint-Stephen
- 58 Atlantic Superstore Sussex
- 59 Atlantic Superstore Tracadie
- 60 Atlantic Superstore Woodstock
- 61 Co-op Fredericton Doak Road
- 62 Co-op Miramichi Beaubear
- 63 Co-op Trad Richibucto
- 64 Coopérative régionale de la Baie (Tracadie)
- 65 Foodland Dalhousie
- 66 Foodland Grand Bay-Westfield

- 67 Foodland Grand Falls
- 68 Foodland Quispamsis
- 69 Foodland Rexton
- 70 Foodland Sackville
- 71 IGA Campbellton
- 72 IGA coop Bouctouche
- 73 IGA coop Caraquet
- 74 IGA coop Dieppe
- 75 IGA coop Shediac
- 76 IGA extraEdmundston
- 77 Kred'l's Corner Market Ltd.
- 78 No Frills Saint John
- 79 Sobeys Bathurst
- 80 Sobeys Brookside
- 81 Sobeys Douglastown
- 82 Sobeys Eastpoint Saint John
- 83 Sobeys Elmwood Moncton
- 84 Sobeys Fredericton Prospect St
- 85 Sobeys Miramichi
- 86 Sobeys Moncton NW Center
- 87 Sobeys Oromocto
- 88 Sobeys Paul Dieppe
- 89 Sobeys Regent Fredericton
- 90 Sobeys Regis Dieppe
- 91 Sobeys Riverview
- 92 Sobeys Rothesay Hampton Road
- 93 Sobeys Saint John Lansdowne Ave
- 94 Sobeys Saint John West
- 95 Sobeys Shediac
- 96 Sobeys Sussex
- 97 Sobeys Vaughn Harvey Moncton
- 98 Sobeys Woodstock
- 99 YIG Beresford
- 100 YIG Hampton
- 101 YIG Perth-Andover
- 102 YIG Sackville
- 103 YIG Save Easy Shippagan
- 104 YIG Save Easy Saint-Andrews
- 105 YIG Saint-George
- 1 Allardville
- 2 Alma
- 3 Arthurette
- 4 Aulac
- 5 Baie-Sainte-Anne
- 6 Balmoral
- 7 Barnesville
- 8 Bath
- 9 Bay du Vin
- 10 Belledune
- 11 Black's Harbour
- 12 Blackville
- 13 Boiestown
- 14 Brantville
- 15 Burton
- 16 Cambridge Narrows
- 17 Campobello Island
- 18 Canterbury
- 19 Cap-Pelé
- 20 Centreville
- 21 Charlo
- 22 Chipman
- 23 Clair
- 24 Cocagne
- 25 Debec
- 26 Doaktown
- 27 Douglas Harbour

- 28 Elsipogtog
- 29 Florenceville
- 30 Fredericton Junction
- 31 Gagetown
- 32 Grand Bay
- 33 Grand Manan
- 34 Grand-Barachois
- 35 Grande-Anse
- 36 Hanwell
- 37 Harcourt
- 38 Hartland
- 39 Harvey Station
- 40 Hillsborough
- 41 Irishtown
- 42 Janeville
- 43 Juniper
- 44 Kedgwick
- 45 Kingston
- 46 Lamèque
- 47 Leech
- 48 Lepreau
- 49 Lincoln
- 50 Loch Lomond
- 51 Mactaquac
- 52 Magnetic Hill
- 53 Maisonnnette
- 54 McAdam
- 55 Memramcook
- 56 Minto
- 57 Nackawic
- 58 Norton
- 59 Paquetville
- 60 Penniac
- 61 Perth-Andover
- 62 Petit Rocher
- 63 Petitcodiac
- 64 Plaster Rock
- 65 Pointe-Sapin
- 66 Port Elgin
- 67 Prince William
- 68 Public Landing
- 69 Renous
- 70 Richiboucto Village
- 71 Riley Brook
- 72 Riverside-Albert
- 73 Rogersville
- 74 Saint-Antoine
- 75 Saint-Arthur
- 76 Sainte-Anne-de-Madawaska
- 77 Saint-Louis-de-Kent
- 78 Saint-Paul-de-Kent
- 79 Salisbury
- 80 Shediac
- 81 South Tetagouche
- 82 Saint-George
- 83 Saint-Isidore
- 84 Saint-Léonard
- 85 Saint-Martins
- 86 Stanley
- 87 Saint-Quentin
- 88 Sunny Corner
- 89 Welsford
- 90 Youngs Cove
- 91 Zealand

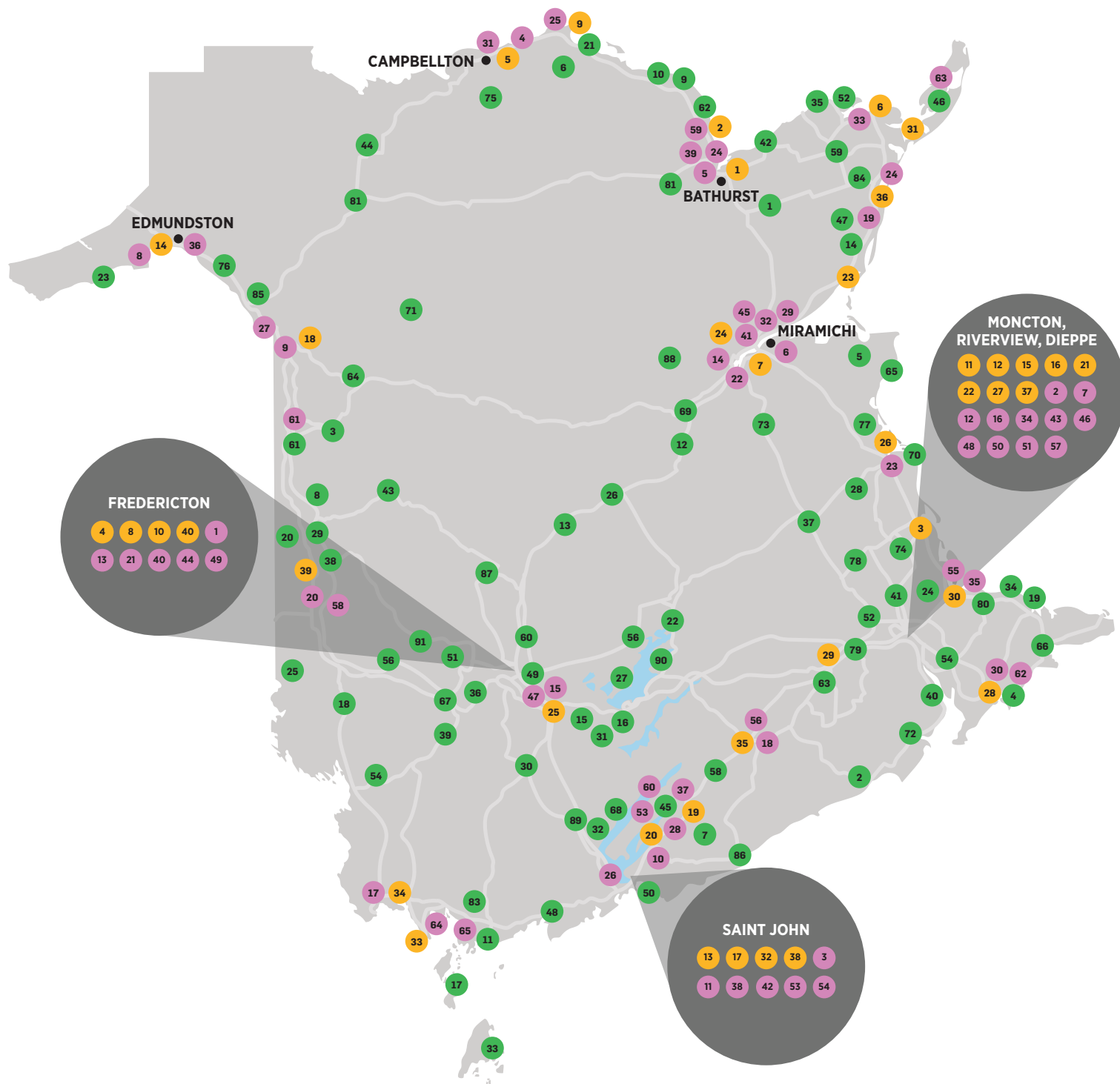
EMPLACEMENTS DES MAGASINS

LÉGENDE

Entreprise

Épicerie

Franchise



VENTES PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT	2024 – 2025			2023 – 2024
	En milliers de dollars			En milliers de dollars
	PUBLIQUE	LICENCIÉ	TOTAL	TOTAL
Bathurst (3)	9 845 \$	1 286 \$	11 131 \$	10 936 \$
Beresford (2)	4 556	146	4 702	4 775
Bouctouche (2)	3 760	572	4 332	4 124
Campbellton (2)	3 442	624	4 066	3 992
Caraquet (3)	5 104	750	5 854	5 737
Dalhousie (2)	2 060	224	2 284	2 373
Boul. Dieppe	9 100	707	9 807	9 159
Rue Regis Dieppe	13 123	3 196	16 319	16 435
Edmundston (2)	11 307	2 051	13 358	13 222
Elmwood Drive Moncton (2)	8 461	427	8 888	9 090
Moncton Nord (1)	9 701	1 521	11 222	13 104
Mountain Rd. Moncton (1)	8 146	1 404	9 550	9 783
Vaughan Harvey Blvd. Moncton	10 785	3,007	13 792	14 251
Expérience	2 161	525	2 686	2 886
Neguac	2 995	272	3 267	3 089
Oromocto (5)	8 485	688	9 173	9 225
Richibucto (5)	4 686	254	4 940	5 009
Riverview (3)	10 336	886	11 222	11 043
Sackville (2)	5 462	330	5 792	5 717
Brookside Mall Fredericton (3)	9 335	1 654	10 989	10 628
Corbett Centre Fredericton (1)	14 911	1 032	15 943	16 191
Devon Park Fredericton (6)	9 603	580	10 183	10 017
Rue York Fredericton (1)	11 912	2 174	14 086	14 267
Grand Falls (6)	7 066	559	7 625	7 377
Hampton	4 718	210	4 928	4 781
Kennebecasis Valley (4)	15 474	868	16 342	16 074
Chatham (3)	5 304	394	5 698	5 605
Newcastle (3)	8 326	958	9 284	9 155
East Point Center Saint John (2)	12 610	1 239	13 849	14 003
Fairville Blvd. Saint John (3)	10 006	1 293	11 299	11 180
Somerset St. Saint John(3)	7 375	972	8 347	8 398
Wellington Row Saint John	7 141	1 934	9 075	9 076
Salisbury	14 076	93	14 169	13 711
Shediac (4)	8 089	1 186	9 275	9 304
Shippagan (1)	3 093	348	3 441	3 523
Saint-Andrews	2 695	975	3 670	3 604
Saint-Stephen (2)	7 267	247	7 514	7 197
Sussex (3)	7 792	600	8 392	8 152
Tracadie (3)	5 993	696	6 689	6 549
Woodstock (8)	7 737	722	8 459	8 237
Entrepôt *	178 861	13 767	192 630	182 050
TOTAL	492 899 \$	51 371 \$	544 272 \$	533 028 \$

(#) Indique le nombre de magasins de franchise à cet emplacement

* Comprends les commandes en ligne pour les licenciés

VENTES DES MAGASINS DE FRANCHISE PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT DES MAGASINS DE FRANCHISE	2025 En milliers de dollars	2024 En milliers de dollars	EMPLACEMENT DES MAGASINS DE FRANCHISE	2025 En milliers de dollars	2024 En milliers de dollars	EMPLACEMENT DES MAGASINS DE FRANCHISE	2025 En milliers de dollars	2024 En milliers de dollars
Hanwell	5 454 \$	4 996 \$	Blackville	1 213 \$	1 226 \$	ÉPICERIES		
Grand Bay	5 336	5 284	Youngs Cove	1 192	1 170	Centre distribution Sobeys	18 274	16 580
Magnetic Hill	4 969	651	Stanley	1 159	1 122			
Loch Lomond	4 294	4 154	Balmoral	1 157	1 118	Centre de distribution Loblaws	12 706	12 476
Perth Andover	4 057	3 943	Saint-Isidore	1 150	1 100			
Saint-George	3 659	3 767	Burton	1 144	1 184	Kredl's Corner Market (2017) Ltd.	55	83
Cap-Pelé	3 555	3 430	Centerville	1 093	1 082			
Cocagne	3 419	3 263	Black's Harbour	1 047	1 018			
Norton	3 112	3 130	Renous	1 042	1 005			
Shediac	2 977	2 890	Grande-Anse	980	957			
Aulac	2 942	3 034	Doaktown	963	808			
Petit Rocher	2 925	2 807	Charlo	955	969			
Port Elgin	2 844	2 787	Cambridge Narrows	946	1 006			
Petitcodiac	2 732	2 611	Gagetown	914	592			
Lincoln	2 622	0	Boisestown	913	921			
Memramcook	2 576	2 540	Richibuctou Village	910	863			
Salisbury	2 522	2 983	Allardville	907	850			
Lamèque	2 495	2 395	Belledune	891	822			
Irishtown	2 258	2 556	Saint-Martins	882	792			
Grand Manan	2 216	2 194	Saint-Anne-De- Madawaska	880	897			
Hartland	2 143	2 018	Welsford	870	803			
Minto	2 104	2 069	Public Landing	844	763			
Saint-Antoine	2 080	1 974	Baie-Sainte-Anne	715	686			
Saint-Quentin	2 080	2 090	Harcourt	677	791			
Grand Barachois	2 049	1 984	McAdam	666	639			
Mactaquac	2 039	1 903	Clair	656	722			
Rogersville	2 008	2 062	Barnesville	649	687			
Nackawic	1 846	1 846	Douglas Harbour	649	669			
Paquetville	1 804	2 150	Maisonnette	618	560			
Chipman	1 791	1 676	Riverside-Albert	614	567			
Lake George	1 753	0	Alma	608	604			
Leech	1 683	1 371	Debec	590	588			
Elsipogtog	1 660	1 557	Canterbury	586	598			
Kingston	1 617	1 594	Arthurette	542	470			
Saint-Louis- de-Kent	1 617	1 754	Janeville	521	545			
Florenceville	1 611	1 788	Bay du Vin	488	520			
Sunny Corner	1 543	1 453	South Tetagouche	459	458			
Penniac	1 535	1 479	Campobello Island	426	407			
Brantville	1 513	1 557	Saint-Paul-de-Kent	415	416			
Harvey Station	1 497	1 512	Juniper	397	283			
Plaster Rock	1 429	1 383	Saint-Arthur	371	405			
Bath	1 423	1 254	Pointe-Sapin	326	295			
Hillsborough	1 399	1 391	Riley Brook	313	294			
Fredericton	1 361	1 318	Manufacturer Agents	0	99			
Junction			Prince William	0	1 703			
Saint-Léonard	1 359	1 322						
Zealand	1 310	1 227						
Kedgwick	1 280	1 235						
Lepreau	1 277	1 239						
Waasis	1 255	3 369						
			TOTAL	148 359 \$	141 064 \$			

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des informations financières fiables et pertinentes sont produites et que les actifs sont bien protégés.

Le conseil d'administration de la Société est assisté dans ses responsabilités par son comité d'audit. Ce comité examine les états financiers et le rapport annuel et recommande leur approbation et rencontre périodiquement la direction et les auditeurs interne et externe au sujet des contrôles internes et de toutes les autres questions relatives à l'information financière.

KPMG, auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.

[signé]

Lori Stickles
PRÉSIDENTE ET
CHEF DE LA DIRECTION

[signé]

Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506 452 8000
Télécopieur 506 450 0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société des alcools du Nouveau- Brunswick (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 mars 2025;
- l'état des résultats et du résultat global pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations importantes sur les méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

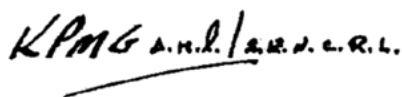
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 21 juillet 2025

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière
(en milliers)

30 mars 2025, avec informations comparatives du 31 mars 2024

	30 mars 2025	31 mars 2024
Actif		
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	4 308 \$	218 \$
Comptes clients et autres débiteurs	15 172	15 591
Stocks	43 496	39 554
Charges payées d'avance	2 191	2 600
	65 167	57 963
<i>Actif à long terme</i>		
Immobilisations corporelles (note 4)	13 102	13 221
Immobilisations incorporelles (note 5)	1 664	2 276
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	32 692	36 288
	47 458	51 785
<i>Actif total</i>	112 625 \$	109 748 \$
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	43 550 \$	33 148 \$
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	7 170	6 905
	50 720	40 053
<i>Passif à long terme</i>		
Obligation locative à long terme (note 6)	29 990	34 172
Allocations de retraite (note 7)	2 267	2 194
	32 257	36 366
<i>Passif total</i>	82 977	76 419
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	29 431	33 052
Cumul des autres éléments du résultat global	217	277
	29 648	33 329
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	112 625 \$	109 748 \$

Éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

[signé]
Paul Elliott
Président du conseil d'administration

[signé]
Cédric Laverdure
Président du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et du résultat global
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

État des résultats	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Ventes totales (note 9)	544 272 \$	533 028 \$
Moins : remises	<u>14 252</u>	<u>12 252</u>
Ventes nettes	530 020	520 776
Coût des ventes	<u>252 435</u>	<u>246 454</u>
Bénéfice brut	277 585	274 322
Autres produits	<u>5 055</u>	<u>4 342</u>
	282 640	278 664
Charges d'exploitation (note 10)	<u>91 172</u>	<u>77 845</u>
Résultat net	<u>191 468 \$</u>	<u>200 819 \$</u>

État du résultat global

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Résultat net	191 468 \$	200 819 \$
Autres éléments du résultat global (perte)		
Variations des hypothèses actuarielles relatives aux indemnités de retraite (note 7)	<u>(60)</u>	<u>(7)</u>
Autres éléments du résultat global (perte)	<u>(60)</u>	<u>(7)</u>
Résultat global	<u>191 408 \$</u>	<u>200 812 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des variations des capitaux propres
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	Total des capitaux propres
<i>Solde au 2 avril 2023</i>	284 \$	36 079 \$	36 363 \$
Résultat net	-	200 819	200 819
Autres éléments du résultat global (perte)	(7)	-	(7)
Résultat global (perte)	(7)	200 819	200 812
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	-	(203 846)	(203 846)
<i>Solde au 31 mars 2024</i>	277	33 052	33 329
Résultat net	-	191 468	191 468
Autres éléments du résultat global (perte)	(60)	-	(60)
Résultat global (perte)	(60)	191 468	191 408
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	-	(195 089)	(195 089)
<i>Solde au 30 mars 2025</i>	217 \$	29 431 \$	29 648 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 31 mars 2024

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Fonctionnement		
Résultat net	191 468 \$	200 819 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	9 274	8 822
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	768	746
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(24)	(6)
Augmentation des indemnités de retraite (note 7)	13	52
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	1 219	1 380
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 8)	7 288	3 625
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	210 006	215 438
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 4)	(2 228)	(2 925)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 5)	(156)	(278)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	24	31
Encaisse nette utilisée pour les investissements en immobilisations	(2 360)	(3 172)
Financement		
Paielements de location (note 6)	(8 467)	(8 400)
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	(195 089)	(203 846)
Encaisse nette utilisée pour les activités de financement	(203 556)	(212 246)
Augmentation de l'encaisse	4 090	20
Encaisse au début de l'exercice	218	198
Encaisse à la fin de l'exercice	4 308 \$	218 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

1. Nature des activités et entité déclarante

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la « Société ») est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et une entreprise publique telle qu'elle est définie par les Normes comptables pour le secteur public. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick et ses principales activités sont l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ces états financiers ne comprennent pas les états financiers de la société détenue, Cannabis N.-B. Ltée (« CNB »), qui a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions le 3 juillet 2018. L'investissement a été comptabilisé au coût.

2. Base de préparation

a) Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Les états financiers pour l'exercice clos le 30 mars 2025 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 21 juillet 2025.

b) Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention de 2025 et de 2024 représente respectivement les exercices clos le 30 mars 2025 et le 31 mars 2024. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 30 mars 2025 comprend 52 semaines et l'exercice clos le 31 mars 2024 comprend 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

c) Base d'évaluation:

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des avantages postérieurs à l'emploi qui sont évalués de la façon décrite ci-après. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes

a) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Consolidation

La Société fait preuve de jugement pour déterminer si CNB est contrôlée et donc consolidée. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur la société détenue, qu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à cet égard, et qu'elle est en mesure de diriger les activités qui influent sensiblement sur le rendement de l'entité. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la Société est exposée aux rendements variables ou si elle a droit à ceux-ci en raison de sa participation à CNB. La Société détient 100 % des actions ordinaires de CNB et exerce un contrôle direct sur les activités opérationnelles qui influent sensiblement sur le rendement de CNB, mais ne bénéficie d'aucun avantage ou exposition direct(e) aux rendements variables; par conséquent, en vertu de la norme IFRS 10, elle n'est pas tenue de procéder à une consolidation.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

a) Recours à des estimations et au jugement (suite)

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, ils sont examinés à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

Allocations de retraite

La Société estime les coûts et les passifs à comptabiliser au titre des allocations de retraite. Ces estimations sont fondées sur de l'information à jour concernant les coûts, les plans prévus et les taux d'actualisation. Les allocations de retraite accumulées reflètent la meilleure estimation faite par la Société du salaire, de l'indexation et de l'âge de la retraite des employés. Les calculs sont sensibles aux changements apportés aux hypothèses actuarielles et économiques concernant les résultats futurs.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

b) Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

c) Stocks

Les stocks de la Société, qui se composent de produits finis détenus en vue de la vente, sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans les états des résultats et du résultat global.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat global de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat global au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat étendu sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de la valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Pavage	10 ans
Bâtiments	40 ans
Amélioration Locatives	1 à 20 ans
Mobilier, agencements et équipement	5 à 20 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement de réfrigération	5 à 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou sur leur durée de vie utile estimative, selon la plus courte de ces deux périodes. Les immobilisations corporelles comprennent les biens achetés ou en construction, dont la totalité ou une partie pourraient ne pas être utilisée à la fin de l'exercice. Par conséquent, ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les actifs qui ne sont pas utilisés totalisaient 597 \$ (154 \$ en 2024), dont 455 \$ (154 \$ en 2024) sont inclus dans les bâtiments, 132 \$ (nulles en 2024) sont inclus dans le mobilier, les agencements et l'équipement, et 10 \$ (nulles en 2024) est inclus dans les améliorations locatives.

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations, actifs incorporels et actifs au titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 30 mars 2025, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés et mis au point à l'interne, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 4 à 10 ans. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 30 mars 2025, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur. Les immobilisations incorporelles comprenait des actifs inutilisés de 160 \$ (167 \$ en 2024). Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement.

f) Biens immobiliers loués

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins tout incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick pendant la durée des baux.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis selon la durée du bail, soit sur un maximum de 20 ans.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir comme étant des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses comptes fournisseurs et autres créditeurs, comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (« PCA ») sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Toute les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

i) Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

j) Avantages postérieurs à l'emploi

Allocations de retraite

Les employés de l'unité de négociation ont droit à une allocation de retraite fondée sur les années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de la retraite ou du décès. Ce programme est financé dans l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé sur une base actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata services et de la meilleure estimation faite par la direction de l'augmentation des salaires et de l'âge dès la retraite des employés.

Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul du passif sont les suivantes :

	30 mars 2025	31 mars 2024
Taux d'actualisation	4.45%	4,85%
Augmentations salariales futures	2.30%	2,30%
Âge de la retraite	Varie selon l'âge actuel du participant	

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

j) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 3 902 \$ (3 586 \$ en 2024). Les cotisations versées par la Société aux fins de ce régime devraient atteindre environ 11,25 % de la rémunération admissible en 2025.

La Société maintient un plan de contribution pour ses employés à temps partiels et saisonniers. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 79 \$ (78 \$ en 2024).

k) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

l) Rabais des fournisseurs

La Société enregistre la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs comme réduction du coût des stocks connexes ou, si les stocks connexes ont été vendus, au coût de production des produits.

m) Normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

IFRS 18, Présentation et divulgation dans les états financiers :

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et divulgation des états financiers*, qui remplacera la norme IAS 1. La nouvelle norme introduit les exigences clés suivantes :

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

m) Normes et interprétations non encore appliquées (suite)

- Les entités doivent classer tous les produits et charges en cinq catégories dans l'état du résultat net : exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur le résultat. Les entités doivent également présenter un nouveau sous-total du résultat d'exploitation défini. Le résultat net de l'entité ne changera pas.
- Les mesures de performance définies par la direction doivent être présentées dans une note unique aux états financiers.
- Des indications renforcées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités doivent utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ pour l'état des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles selon la méthode indirecte.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que cette norme aura sur ses états financiers.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications clarifient certains concepts relatifs à la classification des actifs financiers, y compris ceux comportant des caractéristiques conditionnelles. Les modifications traitent de la comptabilisation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers réglés par un système de paiement électronique. Les modifications introduisent également de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir pour les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 et doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que ces modifications auront sur ses états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

4. Immobilisations corporelles

	Terrain	Pavage	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier, agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement de réfrigération	Total
Coût									
Solde au 2 avril 2023	23 \$	491 \$	12 122 \$	6 661 \$	27 951 \$	438 \$	1 343 \$	3 848 \$	52 877 \$
Ajouts	-	50	212	510	1 614	287	103	149	2 925
Cessions	-	-	-	-	(4)	(35)	-	-	(39)
Solde au 31 mars 2024	23 \$	541 \$	12 334 \$	7 171 \$	29 561 \$	690 \$	1 446 \$	3 997 \$	55 763 \$
Solde au 1 avril 2024	23 \$	541 \$	12 334 \$	7 171 \$	29 561 \$	690 \$	1 446 \$	3 997 \$	55 763 \$
Ajouts	-	36	455	394	847	230	38	228	2 228
Cessions	-	-	-	-	-	(151)	-	-	(151)
Solde au 30 mars 2025	23 \$	577 \$	12 789 \$	7 565 \$	30 408 \$	769 \$	1 484 \$	4 225 \$	57 840 \$
Amortissement cumulé									
Solde au 2 avril 2023	- \$	406 \$	7 072 \$	3 511 \$	24 575 \$	395 \$	1 343 \$	3 242 \$	40 544 \$
Dépréciation	-	15	207	502	1 080	19	17	172	2 012
Cessions	-	-	-	-	(4)	(10)	-	-	(14)
Solde au 31 mars 2024	- \$	421 \$	7 279 \$	4 013 \$	25 651 \$	404 \$	1 360 \$	3 414 \$	42 542 \$
Solde au 1 avril 2024	- \$	421 \$	7 279 \$	4 013 \$	25 651 \$	404 \$	1 360 \$	3 414 \$	42 542 \$
Dépréciation	-	18	211	748	1 075	111	22	162	2 347
Cessions	-	-	-	-	-	(151)	-	-	(151)
Solde au 30 mars 2025	- \$	439 \$	7 490 \$	4 761 \$	26 726 \$	364 \$	1 382 \$	3 576 \$	44 738 \$
Valeurs comptables									
Au 31 mars 2024	23 \$	120 \$	5 055 \$	3 158 \$	3 910 \$	286 \$	86 \$	583 \$	13 221 \$
Au 30 mars 2025	23 \$	138 \$	5 299 \$	2 804 \$	3 682 \$	405 \$	102 \$	649 \$	13 102 \$

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

5. Immobilisations incorporelles

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Logiciel		
Coût		
Solde d'ouverture	12 597 \$	12 319 \$
Ajouts	<u>156</u>	<u>278</u>
Solde de fermeture	12 753	12 597
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	10 321	9 575
Amortissement	<u>768</u>	<u>746</u>
Solde de fermeture	<u>11 089</u>	<u>10 321</u>
Valeur comptable	<u>1 664 \$</u>	<u>2 276 \$</u>

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	70 016 \$	68 517 \$
Ajouts	<u>3 331</u>	<u>1 499</u>
Solde de fermeture	73 347	70 016
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	33 728	26 918
Dépréciation	<u>6 927</u>	<u>6 810</u>
Solde de fermeture	<u>40 655</u>	<u>33 728</u>
Valeur comptable	<u>32 692 \$</u>	<u>36 288 \$</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives (Suite)

Obligations locatives

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Solde d'ouverture	41 077 \$	46 598 \$
Ajouts	3 331	1 499
Paievements de location	(8 467)	(8 400)
Charge d'intérêts des obligations locatives	1 219	1 380
Solde de fermeture	<u>37 160 \$</u>	<u>41 077 \$</u>
Obligations à court terme	7 170 \$	6 905 \$
Obligations à long terme	<u>29 990</u>	<u>34 172</u>
	<u>37 160 \$</u>	<u>41 077 \$</u>

Échéance des obligations locatives

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	7 170 \$	6 905 \$
Entre un an et cinq ans	19 845	20 633
Plus de cinq ans	<u>10 145</u>	<u>13 539</u>
	<u>37 160 \$</u>	<u>41 077 \$</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

7. Allocation de retraite

Conformément à la directive de la province du Nouveau-Brunswick et avec l'approbation du conseil d'administration, l'accumulation de prestations de retraite a cessé pour les employés non syndiqués à compter du 30 juin 2013. Le programme demeure en vigueur pour les employés de l'unité de négociation en attendant les directives de la province du Nouveau-Brunswick. Une évaluation actuarielle complète du régime a été achevée au 30 mars 2025.

Les renseignements relatifs au régime sont les suivants :

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Solde d'ouverture	2 194 \$	2 135 \$
Coût des services rendus au cours de la période	112	109
Frais d'intérêts	107	106
Prestations versées	(206)	(163)
Modification des hypothèses financières	60	7
Solde de clôture	<u>2 267 \$</u>	<u>2 194 \$</u>

8. Variation du fonds de roulement hors caisse

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	419 \$	(2 582) \$
Stocks	(3 942)	(2 012)
Charges payées d'avance	409	(202)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	<u>10 402</u>	<u>8 421</u>
	<u>7 288 \$</u>	<u>3 625 \$</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

9. Ventes

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Bière	224 500 \$	219 921 \$
Spiritueux	127 503	126 638
Vin	115 284	115 356
Panachés et cidres	76 477	70 670
Produits non alcoolisés	508	443
	<u>544 272 \$</u>	<u>533 028 \$</u>

10. Charges d'exploitation

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Frais de personnel	48 317 \$	44 720 \$
Projets et autre	13 936	6 267
Dépréciation et amortissement	10 042	9 568
Services financiers	6 449	6 490
Services	5 924	5 000
Frais d'occupation et fournitures	4 072	3 582
Technologie	2 432	2 218
	<u>91 172 \$</u>	<u>77 845 \$</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

11. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	8 203 \$	8 098 \$
Entre un an et cinq ans	22 270	23 530
Plus de cinq ans	10 883	14 647
	<u>41 356 \$</u>	<u>46 275 \$</u>

b) Risque de change

Pour la préparation des états financiers, les opérations sur devises autres que le dollar canadien sont enregistrées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La Société est exposée au risque de change sur les achats libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. Les monnaies qui donnent lieu à ce risque sont principalement le dollar américain et l'euro. La direction a atténué ce risque en limitant le nombre d'opérations d'achat en devises étrangères.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. En date du 30 mars 2025, aucun compte client ne représente plus de 10 % du total des comptes débiteurs.

d) Gestion du capital

La Société n'a pas de capital-actions ou de dette à long terme. Elle définit son capital comme étant l'encaisse et les capitaux propres. Ses principaux objectifs en matière de gestion du capital consistent à disposer d'assez de liquidités pour pouvoir honorer ses obligations financières et maximiser les rendements au profit de la province du Nouveau-Brunswick.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

12. Éventualités

La Société est visée par plusieurs actions judiciaires et impliquée dans d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision des tribunaux à cet égard ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Par conséquent, les états financiers ne reflètent aucune provision pour ces actions. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers.

La Société fournit des services à CNB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la Société a engagé des coûts pour le compte de CNB relativement à l'achat de biens ou de services auprès de tiers. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des charges d'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 30 mars 2025, la Société a facturé à CNB la somme de 2 305 \$ (2 070 \$ en 2024), au titre des Salaires – administration.

Les comptes clients et autres débiteurs comprennent une somme de 248 \$ (398 \$ en 2024), qui représente la portion courante du recouvrement des coûts décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne rapporte pas d'intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB par CNB est considéré comme une créance courante et le remboursement est garanti aux termes d'un accord entre CNB et la Société de gestion du cannabis.

Ces opérations sont comptabilisées au montant réel de la contrepartie, tel qu'établi et convenu par les apparentés.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 2 506 \$ (1 870 \$ en 2024).

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année en cours. Ces reclassifications n'ont eu aucun impact sur le résultat net de la Société ou les capitaux propres de la province du Nouveau Brunswick.